

public tout entier. Où la trouveriez-vous cette harmonie, dans notre moyen âge ? Une instabilité perpétuelle emporte toutes choses. Où sont les barons anciens, ces fiers compagnons de Charlemagne ? Cent ans après, ce sont tous des vassaux révoltés. Où sont les vaillants qui ont pris la croix avec Godefroy de Bouillon ? Cent ans après, on rit de ces chimériques expéditions ? Jetez dans un drame les pairs de Charlemagne ; où est le public que cette exhumation d'un passé héroïque charmera ? Il est disséminé dans les manoirs, les donjons, les châteaux. Quant au bourgeois, quant au vilain, en quoi les intéressent les prouesses des paladins ? Il aime mieux en rire que les admirer. Et d'ailleurs, qu'est-ce que ces successeurs des anciens preux ? Des vaincus de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. — Que reste-t-il donc ? Le seul lien qui réunisse les éléments dispersés et hostiles de la société du moyen âge, la seule autorité qui s'impose également à tous, la religion. Pour tous, Adam a été chassé du paradis ; pour tous, Jésus-Christ s'est fait homme, a souffert sur la croix, est mort. Or, il faut que le poème dramatique s'adresse à tous, sous peine de n'exister pas. Il ne pouvait donc être que chrétien, puisque le christianisme était la seule force qui réunit toutes les classes de la société.

PAUL ALBERT.

13
FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

(CONFÉRENCES DU DIMANCHE)

M. BEUDANT

Le respect du droit d'autrui

Messieurs,

C'est surtout aux heures d'épreuve que devient utile et profitable à l'homme l'habitude de se replier sur soi-même, et de faire, comme l'on dit, son examen de conscience.

Utile et profitable à l'individu, cette habitude l'est plus encore aux nations, qui ont sur lui l'inappréciable avantage de rester maîtresses de leur avenir, quel que soit leur passé. Pour l'homme, une faute est souvent irréparable ; rarement il lui est donné de se relever d'un faux pas dans le tourbillon qui l'entraîne du berceau à la tombe : pour lui, ce qu'on appelle l'expérience est bien plutôt la forme d'un regret qu'une leçon véritable. Au contraire, ces retours sur un passé manqué restent toujours possibles aux nations, qui, ne mourant pas, apprennent continuellement et peuvent indéfiniment se réformer.

Le moment n'est assurément pas venu de rechercher les nombreuses et douloureuses leçons que renferme la situation actuelle. Dans les circonstances où elle se trouve, la France, il semble, n'a et ne peut avoir qu'une pensée, celle de ses douleurs, qu'un souci, celui de sa délivrance ; et pourtant, qui de nous, dans les loisirs forcés du siège, échappe aux réflexions que provoque la

gravité des événements ? Déjà ces réflexions ont porté leur fruit et profondément agi sur l'opinion, qu'elles ont en quelque sorte régénérée. En interrogeant le présent, le pays a compris qu'il expie bien des défaillances, bien des égoïsmes, bien des lâchetés ; et alors la fierté lui est revenue avec le sentiment de sa responsabilité. En interrogeant le passé, il s'est convaincu que, à d'autres époques, il a traversé sans faiblir d'aussi terribles épreuves ; que sa destinée a cela d'imposant que sa puissance a presque toujours été faite de revers, qu'il ne s'est jamais montré plus plein de vie qu'au lendemain des jours où ses ennemis l'avaient cru plus près de la mort ; et alors, il a repris foi en lui-même et virilement entrepris l'œuvre de sa délivrance, sans illusion comme sans découragement. Je voudrais aujourd'hui, messieurs, à la lumière que répandent les leçons de l'adversité, interroger avec vous l'avenir, malgré le peu de liberté d'esprit que nous laissent les événements. Le siège levé et l'invasisseur repoussé, tout ne sera pas fini : après le péril national viendront les épreuves intérieures ; après les batailles, les discussions politiques. Réfléchir aux problèmes qui vont incessamment se dresser devant nous, c'est encore penser à ce qui fait l'objet de notre commune et absorbante préoccupation, c'est toujours penser à la crise terrible que traverse le pays.

La cause qui se débat en France au XIX^e siècle, c'est celle des gouvernements libres. Au nom de cette cause, nous avons fait huit ou dix révolutions, réglé onze ou douze constitutions ; nous avons essayé de la république, de la dictature, de la monarchie représentative ; nous avons imaginé des systèmes admirables, et construit les machines gouvernementales les plus ingénieuses : quel a été le résultat ? Beaucoup se contentent de dire, empruntant la formule populaire : plus ça change, plus c'est toujours la même chose. Ceux-là se trompent et se trompent gravement. Ce n'est pas impunément qu'on remet sans cesse en question les vérités essentielles qui forment les assises sociales d'un pays ; les émondages, quand ils sont trop multipliés et faits inconsidérément, interceptent la sève et finissent infailliblement par faire mourir la plante. Sous l'influence de ces révolutions périodiques, de ces accidents si nombreux qu'ils semblent être la loi fatale de nos efforts, le ressort moral s'est graduellement affaibli ; au sein d'un ordre apparent, le trouble des esprits a été toujours croissant. Les uns s'enivrent de chimères qu'ils prennent pour des réalités ; les autres cherchent un remède à leur détresse dans le vide des joies vulgaires et égoïstes ; les utopies et les frivolités, les découragements et les servilités se rencontrent dans une mêlée confuse ; moins forte et moins virile, la France s'est trouvée plus orageuse que jamais. Puis le siècle s'est pris à douter de lui-même, ne se sentant plus les vertus qui naissent de convictions fermes ; il s'est abandonné, se résignant à tous les faits accomplis, pourvu qu'ils donnassent à sa lassitude quelque

repos et une halte à sa déroute. Finalement il s'est réveillé au bord de l'abîme.

Cependant, au sein même de cette dissolution, un invincible désir de vie se manifeste, et l'espoir survit en dépit de tous les mécomptes.

Comment s'est produite cette situation étrange, qui fera de notre époque un siècle d'obscurcissement, de trouble et en même temps de fécondité? Pourquoi notre pays a-t-il échoué, malgré ses merveilleuses énergies, dans une tâche où d'autres ont réussi? La France succombera-t-elle sous le poids de cette malédiction politique qu'on ne lui a pas épargnée, qu'avec son caractère elle ne peut être satisfaite de rien, qu'elle est également incapable d'obéir et de jouir de la liberté?

Étant sous l'empire de la préoccupation qu'éveillent ces questions chez quiconque a souci des destinées de son pays, je lisais dernièrement un ouvrage d'un historien étranger; le livre n'est pas précisément d'un ami, mais il ne faut pas dédaigner les jugements portés par un ennemi: là où l'amitié est aveugle, la haine est souvent clairvoyante; et j'y trouvais le passage suivant qui m'a frappé comme contenant à notre adresse un grand enseignement: « Pour mener à bien une révolution, il » faut voir clair à la fois dans le but et dans les moyens. » Or, il y a chez les Français deux contradictions d'où » résultent, dans leur politique intérieure, des erreurs » qu'ils ont payées et qu'ils payeront longtemps encore » bien cher. Ils ont la passion de l'égalité, et il n'y a rien » qu'on n'obtienne d'eux, le bien comme le mal, par l'ap- » pât de quelque distinction; ils sont épris de liberté, » et il y a dans leur caractère quelque chose d'envahis- » sant qui les pousse sans cesse à méconnaître le droit » et la liberté chez autrui. C'est le génie des races la- » tines qui proteste contre un emprunt fait à la civilisa- » tion germanique; les mœurs, en France, ne sont pas » encore assouplies aux désirs de l'esprit. »

Oh! qu'il nous connaît et nous juge bien, l'étranger qui a écrit ces lignes! Être libre, voilà où tend le désir ardent de notre esprit; nos mœurs, en dépit de nous-mêmes, à notre insu, dirai-je presque, sont autoritaires: voilà où est l'entrave qui paralyse nos efforts à la poursuite de notre désir.

Qu'est-ce, en effet, que la liberté? C'est le droit pour chacun de soustraire sa vie privée à toute immixtion, quelle qu'elle soit; c'est le droit de se comporter, de penser et d'agir à sa guise et sous sa responsabilité; c'est, en d'autres termes, le droit d'être soi à tous égards, et d'user à son gré des facultés morales, intellectuelles et physiques dont on dispose. Dès lors, respecter le droit d'autrui, ce n'est pas seulement s'abstenir de tuer ou de voler, c'est respecter les croyances, les opinions, les habitudes, et jusqu'aux singularités du prochain, s'il en a, en un mot, tout ce qui constitue sa manière d'être, ce que les philosophes appellent son individualité. La variété des inclinations est infinie, autant et plus encore que les inégalités corporelles; toutes

ont dû entrer dans le plan de Celui qui nous a créés, toutes ont un droit égal à se produire. Ce n'est pas assez qu'elles se tolèrent réciproquement, comme par condescendance; elles doivent se respecter mutuellement, comme étant toutes les éléments de ce travail mystérieux qu'on appelle le progrès. Est-ce à dire que le vrai, le beau et le bien absolus n'existent pas, que tout est indifférent ici-bas? Non, mille fois non; mais, quoi que puissent penser les partisans de la doctrine un peu usée des hommes providentiels, la manifestation progressive du vrai, du beau et du bien n'est pas l'œuvre de tel ou tel; elle est l'œuvre collective de l'humanité. Pour que le progrès s'accomplisse, il faut que chaque individu déploie tout ce que son organisation spéciale renferme; il faut, en quelque sorte, que chaque âme mette au jour ce qu'elle contient; ainsi se font ces allusions lentes d'idées et de sentiments d'où sort le progrès durable: celui qui s'accomplit autrement est artificiel et éphémère. A des degrés divers, chaque individualité vaut ainsi quelque chose, pourvu qu'elle ne soit pas comprimée; tout est nécessaire à l'éclosion de la vérité, même l'erreur, d'où elle est sortie plus d'une fois par l'effet du contraste. Dès lors, l'homme fait ce qu'il se doit et en même temps ce qu'il doit aux autres lorsqu'il donne à sa nature tout le développement qu'elle comporte; je ne sais plus quel penseur a dit que le génie consiste à avoir le courage et le moyen d'être soi. Marcher dans sa voie, accomplir sa tâche comme on la comprend, être soi, en un mot, sans fanfaronnerie et sans faiblesse, cela suffit; c'est ensuite par le rayonnement réciproque des individualités que se forme la lumière qui éclaire le monde; le résultat se dégage peu à peu des contradictions apparentes, et il arrive une heure où il s'impose à tous.

Il ressort de ceci que le respect mutuel des individualités, c'est-à-dire le respect pour chacun de la manière d'être, de penser ou d'agir du prochain, est à la fois le principe et la fin du progrès.

Or, ce respect large et vraiment humain du droit d'autrui, le pratiquons-nous? Que chacun, sur ce point, s'interroge et réponde avec sincérité.

L'historien dont je citais tout à l'heure le jugement pourrait bien avoir raison: oui, il y a dans notre caractère quelque chose d'envahissant qui excite sans cesse chez nous la tendance à empiéter sur le droit d'autrui. Être nous-mêmes, en d'autres termes, être libres, c'est bien; imposer aux autres notre manière d'être ou de voir, c'est mieux; peut-être même, à le dire franchement, attachons-nous moins de prix à être libre qu'à dominer. Tel est ou se dit athée, c'est son droit; les circonstances mettent entre ses mains l'autorité, il s'en sert aussitôt pour abattre et proscrire tout emblème religieux, et il crie à l'oppression quand on l'en empêche: oublié du droit d'autrui! Tel autre vient d'assister, de contribuer même à la chute d'un gouvernement, c'était en 1848; il s'improvise chef à la tribune de la

chambre des députés, et prononce, dans son outrecuidance, ce mot historique : « Il n'y a plus en France d'autre autorité que la garde nationale, représentée par moi : » oubli du droit d'autrui ! Sans donner plus d'importance qu'il ne convient à des faits particuliers, d'où vient chez nous la propension à passer si vite de la critique à l'action, propension qui nous a rendus si souvent, en politique, victimes ou complices des irruptions de la force ? D'où vient le travers qui nous pousse à transformer si facilement nos dissidences en rivalités, nos rivalités en haines ? Pourquoi sommes-nous si enclins à ne croire à la bonne foi et à ne voir de gloire pure que sous notre drapeau ? C'est que nous sommes exclusifs et envahissants ; c'est que, de la meilleure foi du monde, qu'il s'agisse du vrai, du beau ou du bien, nous croyons à la supériorité de notre formule sur toute autre, presque à son infailibilité ; c'est que là où chacun devrait se contenter de faire tranquillement sa partie dans le concert général, chacun se croit élu de toute éternité pour être chef d'orchestre. L'expression d'une idée que nous ne partageons pas, la pratique d'une habitude qui n'est pas la nôtre, ou l'omission de celle que nous suivons nous blessent ; notre premier mouvement est de réagir contre le téméraire qui s'écarte de la bonne voie, de la nôtre bien entendu, et il ne nous déplairait pas que l'autorité intervint et l'y ramenât. Tout chez nous vise à s'imposer, même ce qu'il y a de plus futile : la mode. L'Anglais, qui a un sentiment si vif de l'individualité, arrive parfois, à force d'indépendance, à être excentrique : il l'est alors, parce que c'est sa manière d'être comme cela, sans y songer, sans même s'en apercevoir ; le Français, s'il s'avise d'être original, l'est par forfanterie, par pose, comme l'on dit, et pour faire école. Du petit au grand c'est toujours la même tendance. Un publiciste contemporain, qui a dans la presse une certaine notoriété, à quelqu'un qui le pressait pour obtenir une définition de la liberté, répondait un jour : « Je me sens libre quand le gouvernement fait prédominer mes idées ; je me sens opprimé quand il ne les fait pas prédominer. » Étrange doctrine, qui confond la liberté ou droit d'être soi avec la domination ou droit de s'imposer à autrui ! Faire prévaloir ses préférences, c'est assurément une grande jouissance intellectuelle, ce n'est jamais un droit ; aveugle qui ne voit pas qu'il expose sa propre liberté quand il livre, à plus forte raison quand il attaque celle du prochain ! Ainsi se forme l'esprit de secte et de parti, ainsi se développe l'antagonisme social, tel chez nous qu'il semble que nous ne puissions pas plus vivre les uns avec les autres que les uns sans les autres ; ainsi s'explique peut-être la périodicité de nos révolutions : à chacune nous croyons la liberté conquise, et nous nous apercevons ensuite que nous n'avons fait que changer de maître, et nous livrer à un parti qui prétend, comme auparavant, nous imposer ses préférences, ses idées, ses passions ; et alors nous recommençons.

Quand on aurait bien décidément reconnu et admis

que les opinions, croyances et préférences diverses, ainsi que les partis qui leur correspondent, sont les éléments naturels et nécessaires de toute société ; que la liberté consiste dans la jouissance paisible de l'indépendance privée, non dans l'absorption du prochain ; que le dédain de la manière d'être et des idées d'autrui est aussi injuste qu'inconsidéré, on aura fait un grand pas vers la paix sociale.

Ce sont là des vérités simples ; et c'est un phénomène digne d'attention qu'elles aient été et soient si souvent méconnues chez nous. Je l'ai souvent entendu imputer à une influence, presque à une fatalité de race ; on est remonté jusqu'aux Gaulois ; César, paraît-il, signalait déjà dans les habitudes de nos ancêtres peu de respect pour la loi et pour la liberté d'autrui. Cela se peut ; mais il a passé de l'eau sous les ponts depuis le temps des druides ! C'est aller bien loin chercher l'origine d'un travers qui est naturel à tout homme : « Il n'est rien à quoi communément les hommes soient » plus tendus, dit Montaigne, qu'à donner voye à leurs » opinions : où le moyen ordinaire, qui est persuasion, » nous fault, nous y adjoustrons le commandement, la » force, le fer et le feu. » Le grand moraliste vivait dans un siècle qui s'entendait à cette besogne ! Il faut toutefois reconnaître que la tendance autoritaire qui porte à la domination, même au mépris du droit d'autrui, est plus développée et plus audacieuse en France que partout ailleurs en Europe. La raison en est fort simple : nos mœurs nationales se sont formées sous l'ancien régime, dont le principe fondamental était la négation des droits de l'individu. La notion du droit individuel, que tous doivent respecter, même et surtout la loi, ne pénétre guère dans les faits qu'au xv^e siècle ; elle a eu son jour de triomphe lors de la Déclaration des droits du 3 septembre 1791 ; depuis, à travers des alternatives de succès et de revers, elle achève de se développer et de devenir le fondement de l'ordre politique. Or, les idées se modifient plus facilement et plus vite que les mœurs ; nos mœurs n'ont pas suivi l'évolution qu'a faite notre esprit : notre esprit est libéral, nos mœurs sont encore autoritaires. De là les contradictions dans lesquelles nous nous débattons péniblement, ainsi que l'observe fort justement l'historien cité plus haut.

Vérifions ceci par l'histoire ; nous arriverons directement, en écoutant les enseignements qu'elle donne, aux conclusions que, dans ma pensée, cette conférence doit avoir.

L'apogée, l'époque vraiment caractéristique de l'ancien régime, c'est le siècle de Louis XIV. L'unité française est faite, les dernières résistances se sont évanouies avec la Fronde ; ce qui restait des franchises féodales et des libertés municipales a été détruit ; le parlement est muet ; le schisme et l'hérésie sont exterminés ; c'est le prince qui règle et protège la religion, la science et les lettres ; en un mot, la conscience et la pensée lui appar-

tiennent, comme la vie et les biens de ses sujets : c'est un devoir pour eux de dire, avec le poète :

... On doit ce respect au pouvoir absolu
De n'examiner rien quand il l'a résolu.

Ce n'est pas là seulement l'oubli du droit d'autrui, c'est sa négation hautaine et systématique, constitutionnelle, en quelque sorte. L'individu est absorbé par l'État, de qui tout procède; et l'État c'est moi, disait le roi.

Dans cette parole célèbre, Louis XIV a trouvé la formule du système; mais le système n'est pas de lui : c'est celui de l'antiquité, celui dont l'application a été le rêve des empereurs romains, plus tard de Charlemagne, plus tard encore de Charles-Quint et de Philippe II. De grandes agglomérations territoriales soumises à un régime uniforme, où tous les habitants vivent, pensent et agissent de même; un peuple immense mis en mouvement par une seule impulsion : tel est le rêve dont ces grands hommes de l'histoire ont cherché la réalisation par le fer et le sang. Sous un tel régime, toute manière d'être personnelle est une anomalie, un désordre qui doit être réprimé; toute originalité est une folie, un sacrilège qui doit être puni; aussi voyez comme il implique l'intolérance, et à sa suite la persécution. On fait assez communément remonter à la cruauté des empereurs romains l'origine des persécutions contre les chrétiens; rien n'est plus faux : le crime fut politique. C'est au nom de l'État, au nom de la souveraineté méconnue et de l'unité violée qu'on emprisonnait et qu'on tuait les chrétiens; ils étaient coupables de révolte, puisqu'ils prétendaient à la libre possession de leur conscience. Si l'on excepte Néron, qui livre les premiers fidèles au supplice pour détourner la haine populaire qui le menaçait, quels sont les empereurs qui persécutent? Ce n'est ni Commode, ni Héliogabale, ni Caracalla, princes voluptueux et lâches; ceux qui versent le sang chrétien ce sont les princes les plus sages, les plus grands administrateurs, ceux qui eurent au plus haut degré le souci de la chose publique : Trajan, Marc-Aurèle, Sévère, Dioclétien. La raison en est simple, c'est qu'ils sont les hommes d'un système, du système officiel de l'unité de l'État; et cette unité est absolue : elle comprend la conscience comme le reste, il lui faut l'homme tout entier. Les reproches que les païens adressaient aux chrétiens sont ceux-là mêmes que Philippe II adressait aux réformés, et Louis XIV aux protestants, et même, quoique en termes différents, aux jansénistes : ils méconnaissaient l'ordre, tel que le comprenait la doctrine officielle; ils étaient des séditions dont on avait raison par le bâton et les dragonnades.

Le rêve est ainsi élevé à la hauteur d'une conception politique : l'ordre par la toute-puissance de l'État et l'obéissance à un maître, voilà l'ancien régime. L'État est une puissance supérieure qui concentre et résume tous les droits et tous les devoirs; c'est un pouvoir suprême entouré de toutes les lumières, qui a pour mis-

sion de faire régner l'ordre sous tous ses aspects : l'ordre intellectuel, l'ordre moral, l'ordre religieux; de lui seul on doit attendre la bonne direction en toute chose : il est le directeur et le régulateur universel, il a charge d'âmes; en un mot, il est une sorte de providence terrestre d'où part toute initiative, d'où découle toute sagesse, et à laquelle il incombe d'assurer la réalisation ici-bas de la destinée humaine.

Le résultat constant de cette doctrine, c'est le despotisme. Il avait été philosophique dans l'antiquité, il fut théocratique au moyen âge, il devint arbitraire sous Louis XIV; partout il aboutit à la négation des droits de l'individu. Pour suffire au rôle grandiose et chimérique qu'il se donne, l'État a besoin de s'armer de toutes les forces : la loi fit tout plier sous le même niveau, elle soumit tout à la même discipline, en tout elle arriva à substituer son action à celle des individus. La loi se fit religieuse, morale, scientifique, industrielle; elle s'ingéra de régler tous les doutes, de déterminer et de fixer tous les devoirs, même ceux qui relèvent le plus incontestablement du libre arbitre; elle finit par absorber le pays corps et âmes, dans un plan artificiel, et à la vie telle que la nature l'a faite, avec les variétés et les contrastes qui font son charme et sa force, par substituer un ordre factice : l'ordre par l'uniformité imposée. C'est soumise à ce régime, que la France est devenue le pays centralisateur par excellence.

Or, c'est une grande erreur de croire qu'une combinaison politique quelconque, qu'un mécanisme administratif puissent remplacer, dans un pays, l'énergie individuelle des habitants. L'État n'est qu'une abstraction; le principe de vie n'est pas en lui. C'est l'individu qui est l'élément essentiel et vital de la société; et l'individu n'est fort que si ses impulsions et ses volontés lui appartiennent en propre, quo si c'est à lui et à lui seul qu'il appartient de résoudre l'énigme de sa destinée, sous la sanction de sa responsabilité au point de vue du libre arbitre. Il en résulte qu'il y a un germe de mort dans le système qui absorbe l'individu dans l'État, afin de faire régner l'ordre par l'uniformité. Tout paraît pour le mieux un moment; il se peut même qu'un tel régime amène une époque brillante; mais, peu à peu, il en est du pays qui y est soumis comme du cheval de Roland : il était le plus beau du monde, mais il était mort. Comme l'a dit excellemment Vauvenargues : « La servitude abaisse les hommes jusqu'à s'en faire aimer ». L'expérience apprend bientôt que pour former l'État tel que le comprenait l'ancien régime, on avait, en annihilant l'individu, sacrifié les forces vives de la société.

Cependant il se rencontre encore des hommes de la vieille école. A ce propos, un souvenir. Il y a quelques années, un ministre de l'instruction publique recevait un noble étranger; un jour, pour convaincre son hôte du degré de perfection auquel il avait conduit la machine qu'il dirigeait, le ministre, tirant sa montre de son gousset, prononça cette mémorable parole, et il me

semble voir d'ici de quel air de satisfaction intime ce devait être : « Je pourrais vous dire, à l'heure qu'il est, » quel mot est prononcé par tous mes professeurs dans tous mes lycées ! Louis XIV n'aurait pas dit autrement. L'Université c'est moi ! Vous reconnaissez le système : l'ordre par l'uniformité imposée. Combien elle devait être persuasive et entraînant la parole de professeurs réduits à ce rôle d'automates !

Un jour vint où l'État s'étant arrogé trop de droits sur l'individu, l'individu se révolta. Le réveil se fit au nom de la liberté religieuse, c'est-à-dire du droit de disposer librement de sa conscience : de là les guerres de religion qui ont ensanglanté tout le XVI^e siècle, que suspendit, en 1598, l'édit de Nantes, monument impérisable de la sagesse d'un grand roi, et que ralluma, quatre-vingts ans plus tard, la politique sénile et infatuée de Louis XIV. Puis, car la logique a une force d'expansion irrésistible, la revendication, d'abord limitée, se généralisa et finit par comprendre la liberté humaine tout entière ; de proche en proche, on arriva à ce qu'on appelle l'autonomie de l'individu, c'est-à-dire la faculté de ne dépendre que de soi pour tout ce qui concerne l'âme, l'esprit et le corps, sous la seule condition de respecter dans autrui la prérogative que l'on réclame pour soi. C'est l'idée morale la plus considérable qu'aient dégagée les philosophes du XVIII^e siècle ; et parmi eux, et au premier rang sous ce rapport, Montesquieu, dont Voltaire a pu dire avec raison qu'il avait retrouvé les titres perdus de l'humanité.

La formule sociale antérieurement adoptée est, en quelque sorte, retournée. D'après l'idée antique, l'État peut et doit tout pour le bonheur des hommes ; d'après l'idée nouvelle, l'homme n'a rien à attendre que de lui-même et de ses propres efforts. Jusque-là, l'homme n'était rien, il ne se conduisait pas, on le conduisait ; désormais il disposera de lui-même sous la seule sanction de sa responsabilité. Jusque-là l'homme n'avait pas de droits, mais seulement de simples facultés qu'il tenait de la tolérance de l'État ; désormais il a des droits qu'il tient de sa nature, qui découlent pour lui des aspirations de son être, et surtout des devoirs qu'il a à remplir : l'État est seulement chargé d'en assurer le respect et le libre exercice. En un mot, la société, l'État, la famille reposent exclusivement sur l'autonomie de l'individu ; rien n'est absolu, rien ne fait autorité au point de vue social que le droit de la personne humaine sur elle-même.

Voilà la doctrine nouvelle. On la trouve tout entière, exposée au point de vue théorique, dans un livre publié en 1796 et qui serait un véritable monument s'il n'était un type d'obscurité : *la Métaphysique du droit*, de Kant. Trois propositions que je cite textuellement résument la doctrine de Kant. Il y a une morale sociale ; elle prescrit ceci : « Agis de telle sorte que l'usage de la liberté puisse s'accorder avec celle des autres ». Le droit

est la sanction de la morale sociale : « il est l'ensemble des conditions sous lesquelles la liberté de chacun peut coexister avec celle de tous ». Enfin la loi est l'arme du droit : « elle réalise l'accord d'une contrainte générale » et réciproque avec la liberté de chacun ».

Par une coïncidence qui n'a rien de surprenant, au moment où Kant résumait ainsi doctrinalement la pensée philosophique de son siècle, en France, les lois politiques en déduisaient les conséquences pratiques : de là la Déclaration des droits de l'homme du 3 septembre 1791. La notion du droit individuel a été entrevue dans l'antiquité par les stoïciens ; elle a été affirmée par le christianisme ; elle pénètre dans les faits à partir du XVI^e siècle ; elle trouve enfin sa formule au XVIII^e siècle.

Voici quelques fragments de cette Déclaration des droits de 1791 :

ART. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...

ART. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme...

ART. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée,..... n'a point de constitution.

Sous une forme un peu emphatique, qui était dans les habitudes du langage du temps, ces articles sont la proclamation solennelle des vérités que l'ancien régime avait systématiquement méconnues.

Il a été de bon goût, à certaines époques, de plaisanter beaucoup sur les droits de l'homme, sur la déclaration qui en fut faite en 1791. Les rieurs me rappellent ces enfants dont parle la Bruyère : « Drus et forts » du bon lait qu'ils ont sucé, et qui battent leur nourrice ». En effet, toute la Révolution française est là. Parfois on se demande, de nos jours, quels sont les principes qu'on appelle pompeusement les grands et immortels principes de 89, et dont on a tant parlé qu'on ne sait plus ce que c'est : ils consistent dans la conception nouvelle de la nature et du rôle de l'État, telle qu'elle résulte de la déclaration de 1791. L'axe sur lequel repose l'ordre politique a été changé. Sous l'ancien régime, toute l'organisation sociale impliquait la négation du droit individuel ; dans les temps modernes, cette notion est, au contraire, le fondement de l'organisation sociale. Jadis l'État était le dispensateur des droits ; il est aujourd'hui à leur service : sa mission est de veiller à ce que personne n'usurpe le droit de personne, de contraindre chacun à respecter le droit d'autrui. D'où la consé-

quence, que le meilleur gouvernement, en théorie, c'est celui qui laisse le plus les hommes se gouverner eux-mêmes; il existera, en fait, dès que les hommes auront la sagesse de se respecter entre eux.

C'est là ce que virent dans la révolution ceux qui ne se laissèrent ni gagner par l'ivresse, ni effrayer par le bruit.

Le triomphe semble complet; malheureusement deux générations étaient entrées en même temps sur la scène politique, en 1789; l'une élevée à l'école de Montesquieu, l'autre qui se laissa entraîner par un livre brûlant, qui fut le mauvais génie de la révolution : *le Contrat social*, de Jean-Jacques Rousseau. Toutes deux étaient pareillement pénétrées de la pensée révolutionnaire; mais l'une, oubliant les rivalités, voulut la réaliser par la liberté; l'autre, emportée par le sentiment de la victoire, voulut la réaliser par la souveraineté populaire, souveraineté légitime en tant qu'elle s'applique à la constitution de l'État, mais souveraineté illégitime, si on la regarde comme supérieure aux droits de l'individu.

C'est avec cette dernière portée que Rousseau posa en principe la souveraineté du peuple; c'est de cette doctrine qu'est sortie la détestable idée de l'omnipotence de la loi, de l'omnipotence des majorités. Le résultat fut le maintien, mais le déplacement du despotisme : il avait jadis appartenu à la royauté, il passe au peuple. Sauf cela, c'est le même système qu'autrefois. Rousseau déduit avec une rigueur inflexible les conséquences du point de départ accepté; il sacrifie résolument l'individu à l'État reconstitué : « Si la volonté générale dit à un individu : *Il est utile que tu meurs*, cela est juste, et il doit mourir. »

A vrai dire, dans la pensée de Rousseau, ce n'était là qu'une arme de guerre, une protestation contre l'ancienne omnipotence des rois. Ce qui n'était, dans le livre, qu'un paradoxe, devint, dans l'application, la Terreur. *Le Contrat social*, a dit un homme d'esprit, « c'est tous les jours Louis XIV, seulement c'est Louis XIV en carna- » gnole ».

Le dogme libéral et l'influence de Montesquieu triomphèrent jusqu'à la chute des girondins; le dogme autoritaire et l'influence de Rousseau prirent, à l'avènement des jacobins, la conduite de la révolution : ainsi s'explique sa défaite finale, malgré une si prompte victoire et un si prodigieux élan. Au 10 août, le même pouvoir qui disparaît aux Tuileries se reconstitue à l'Hôtel de ville; il réforme l'ancien régime, puisqu'il procède comme lui du principe d'autorité : il devait le faire éclore de nouveau. Je ne puis résister à citer ici le livre puissant qui a mis récemment en lumière l'écueil où vint échouer l'essor de 1789 : le beau livre de Quinet, *la Révolution*.

Aujourd'hui, il est reconnu par tout le monde que le *Contrat social* répondait aux passions, non aux grandes idées du XVIII^e siècle, que l'esprit moderne procède bien plus de Montesquieu que de Rousseau. Cependant, des oppositions de doctrines qui furent si violentes au début

de la révolution, il est resté deux tendances que représentent assez bien les expressions de démocratie autoritaire et de démocratie libérale. La démocratie autoritaire procède plus ou moins du *Contrat social*; imbue de la fausse idée de l'État dirigeant, elle persiste à croire que la mission du gouvernement est de rendre la société heureuse et florissante, et elle est naturellement conduite à ne lui rien refuser de ce qu'il demande pour accomplir son œuvre, fût-ce le sacrifice des droits individuels : elle veut appliquer l'idée moderne par les procédés de l'ancien régime. La démocratie libérale procède directement de *l'Esprit des lois* : elle croit que la société comme l'individu ne doit rien attendre que du plus large développement possible des énergies individuelles, et elle ne cherche le succès de la liberté que par l'emploi de la liberté même comme moyen.

L'influence simultanée de ces deux traditions perpétue l'état d'antagonisme qui caractérise notre époque, la lutte de l'idée moderne avec les mœurs de l'ancien régime. Voilà comment les aspirations libérales de notre esprit restent entravées par un défaut traditionnel et persistant de notre caractère.

Je me résume, messieurs, et je conclus.

Depuis près de quatre siècles, malgré les déviations des événements et une foule d'obstacles, notre pays a marché invariablement vers un développement de plus en plus complet de la liberté humaine. Au point où la révolution est arrivée, ce qui nous divise encore, c'est bien moins la dissemblance de nos opinions que la ressemblance de nos secrètes prétentions. Le jour où nous nous contenterons d'être libres sans aucune arrière-pensée de domination, la paix intérieure sera fondée, la paix entre toutes les classes de citoyens, la paix sociale, en un mot, qui est le besoin suprême de la France.

Le respect du droit d'autrui apparaît ainsi comme la loi essentielle de la civilisation moderne. L'avenir de la liberté dépend de la manière dont cette loi sera obéie : quand on n'accepte pas la discipline des principes, on subit tôt ou tard la discipline de la force.

BEUDANT.

Dans la dernière semaine de 1870, de Noël au jour de l'an, une série de conférences ont eu lieu dans la salle du Conservatoire de musique. M. de Pressensé a parlé *du Salut public*, M. Cochin *de Paris et de la province*, M. P. Lorain *de l'Assistance publique*, M. Léon Say *des Alliés à Paris en 1814 et en 1815*; enfin M. Le Berquier, le 31 décembre, a mené le deuil du *Dernier jour de 1870*. Ces conférences ont présenté un très-grand intérêt.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.